

AVIS DE CONSULTATION OUVERTE (ACO)

ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN PARE-FEU FORTIGATE 71G EN REMPLACEMENT DU FORTIGATE 81E DE LA CIF

1. Autorité contractante

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est une institution de microfinance de type coopératif, agréée par le Ministre en charge des finances du Burkina Faso le 17 décembre 2007 et inscrite au registre des institutions coopératives d'épargne et de crédit sous le numéro A-13070367. Soumise aux dispositions de la loi N°001-2025/ALT du 13 février 2025 portant réglementation de la microfinance au Burkina Faso, la CIF est également immatriculée comme société coopérative avec conseil d'administration conformément à l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives sous le numéro 25-SC-01073.BF/RCEN/PKAD le 8 décembre 2025.

La CIF, dont le siège est situé à Ouaga 2000 - Zone B - Secteur 15 - Avenue El Hadj Salifou CISSE, lance un avis de consultation ouverte en vue de **l'acquisition, de l'installation, de la mise en service et de la garantie d'un pare-feu nouvelle génération** destiné à remplacer son dispositif de sécurité périmétrique actuel.

2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet **l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service clés en main d'un boîtier FortiGate 71G, accompagné des souscriptions FortiCare Premium et FortiGuard Unified Threat Protection (UTP) pour une durée de cinq (5) ans**, en remplacement du pare-feu FortiGate 81E actuellement en exploitation (S/N : FGT81ETK19001826), ce dernier arrivant en fin de vie (End-of-Life) en 2026.

3. Description sommaire des prestations

Les prestations attendues comprennent sans s'y limiter :

- La fourniture d'un boîtier FortiGate 71G neuf et sous licence officielle Fortinet ;
- La souscription FortiCare Premium pour une durée de cinq (5) ans ;
- La souscription FortiGuard Unified Threat Protection (UTP) pour une durée de cinq (5) ans ;
- L'installation, le paramétrage et la mise en service du boîtier ;
- La reprise de la configuration existante, notamment l'architecture SD-WAN pour les liaisons Internet de la CIF ;
- La réalisation de tests de bon fonctionnement et la réception technique ;
- Une formation des administrateurs à la prise en main de l'équipement et son exploitation de base.

4. Allotissement

La consultation est constituée d'un lot unique.

5. Conditions de participation

La consultation est ouverte à toute entreprise :

- Spécialisée dans la fourniture et l'intégration de solutions de sécurité informatique / réseau ;
- Disposant du statut de partenaire ou revendeur agréé Fortinet (ou capable d'en justifier l'approvisionnement officiel) ;
- Régulièrement constituée et justifiant d'une existence légale au Burkina Faso ou dans la sous-région ;
- Ayant réalisé au moins trois (03) déploiements de pare-feu FortiGate ou solutions équivalentes au cours des trois (03) dernières années.

6. Contenu du dossier de soumission

Les offres devront comprendre :

- Une confirmation du modèle et des références exactes des licences proposées (FortiGate 71G, FortiCare Premium, FortiGuard UTP — 5 ans), le délai de livraison et les références similaires ;
- Une offre financière détaillée et chiffrée (HT et TTC) décomposée en coût d'équipement, licences (FortiCare Premium, FortiGuard UTP), installation et formation à la prise en main de base ;
- Les documents administratifs (RCCM, IFU, attestation de non-faillite, attestation de situation fiscale, etc.) ;
- Une attestation ou preuve du statut de partenaire/revendeur agréé Fortinet ;
- Les références techniques et preuves d'expériences similaires.

7. Garantie

Le soumissionnaire devra proposer au minimum les conditions suivantes :

- Garantie matérielle FortiGate 71G : couverte par la souscription FortiCare Premium sur toute la durée de cinq (5) ans ;
- FortiGuard UTP : disponibilité continue des services de protection sur cinq (5) ans ;
- Installation : garantie minimale d'un (1) an sur la prestation d'installation et de mise en service ;
- Délai d'intervention SAV : ≤ 24 heures.

8. Critères d'évaluation

L'évaluation se déroule en deux étapes : une étape de recevabilité technique (admissible/non admissible), suivie d'un classement des offres recevables sur la seule base du prix.

8.1 Recevabilité technique (éliminatoire, non notée)

Seules les offres satisfaisant à l'ensemble des exigences suivantes seront déclarées recevables et admises à l'évaluation financière :

Critères de recevabilité	Exigence
Conformité de l'offre	Exactitude du modèle et des références de licences proposées (FortiGate 71G, FortiCare Premium, FortiGuard UTP — 5 ans)
Authenticité et partenariat Fortinet	Statut de revendeur/partenaire certifié Fortinet, garantie d'authenticité du matériel et des licences
Références techniques	Au moins trois (03) expériences similaires justifiées (fourniture/installation de pare-feu FortiGate)
Garantie & SAV	Respect des conditions minimales de garantie et de délai d'intervention fixées à la section 7

8.2 Évaluation financière (100 points)

Les offres déclarées recevables sont classées uniquement sur la base du montant TTC proposé. L'offre recevable la moins-disante est retenue.

Critères	Points
Offre financière (prix le plus bas parmi les offres recevables)	100
Total Évaluation Financière	100

9. Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum (livraison, installation et mise en service) est de trente (30) jours calendaires à compter de la date de passation de commande au prestataire retenu.

10. Dépôt des offres

Les offres, rédigées en langue française, devront être transmises par voie électronique avec le libellé « **Avis de consultation ouverte pour l'acquisition et le remplacement du pare-feu FortiGate de la CIF** » au plus tard le **25 octobre 2026 à 16h00 GMT** à l'adresse électronique **offres@cif-ao.org**.

La Direction Générale de la CIF se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel d'offre sans obligation de s'en justifier auprès des soumissionnaires.

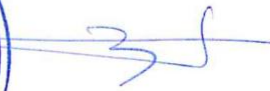
11. Sélection des prestataires

Une Commission ad hoc d'analyse des offres et sélection sera mise en place par la Direction Générale de la CIF pour procéder à l'analyse des dossiers reçus conformément aux dispositions du manuel de procédures administratives, financières et comptables de la CIF.

Les demandes de clarification concernant les TDR sont recevables à cette adresse **offres@cif-ao.org** au plus tard le **20 octobre 2026**. Une réponse aux différentes requêtes sera diffusée sur le site web de la CIF au plus tard le **22 octobre 2026**.

Ouagadougou, le 14 octobre 2026

Le Directeur Général,



Dr. Mathieu SOGLONOU

